

ANNEXE 4

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL HEBDOMADAIRE DE DROIT

Année scolaire 2023 - 2024

DOCUMENT À UTILISER À COMPTER DU 14 MARS 2023

**ET À TRANSMETTRE À L'INSPECTEUR ou L'INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGÉ(E)
DE CIRCONSCRIPTION QUI SE CHARGERA DE L'ADRESSER POUR TRAITEMENT AU BUREAU DE3**

Pour remplir les tableaux ci-dessous, consulter l'annexe à la circulaire académique relative aux conditions d'exercice des fonctions à temps partiels et réintégration à temps complet pour l'année scolaire 2023-2024 qui précise, pour chaque quotité de temps partiel, le nombre de demi-journées travaillées, le détail de ces demi-journées ainsi que le nombre d'heures à assurer dans le cadre du service annuel complémentaire (sur la base de 108 heures pour un enseignant ou une enseignante à temps complet).

Première demande

renouvellement

Quotité de service demandée :

50% 75 % 80 %

Je, soussigné(e) :

Nom d'usage :		Nom de famille :	
Prénom :		Date de naissance :	
Affectation :			

Sollicite pour l'année scolaire 2023-2024 un temps partiel de droit (Prioriser les vœux en inscrivant les nombres 1 et 2 pour la quotité 50 % ou 1, 2, 3 et 4 pour les autres quotités dans les cases réservées à cet effet, dans la colonne de gauche ci-dessous).

Vous exprimerez deux vœux, qui seront examinés dans l'ordre de votre classement : vœu n°1 puis vœu n°2 puis si nécessaire les vœux suivants).

Vœu n°	Quotité de temps partiel souhaitée	Demi-journées libérées (c'est-à-dire non travaillées) souhaitées
	50%	Lundi matin + lundi après-midi Mardi matin + mardi après-midi Mercredi matin une semaine sur 2 (semaine paire)
		Mercredi matin une semaine sur 2 (semaine impaire) Jeudi matin + jeudi après-midi Vendredi matin + vendredi après-midi

Vœu n°	Quotité de temps partiel souhaitée	Demi-journées libérées (non travaillées) souhaitées
	<input type="checkbox"/> 75% <input type="checkbox"/> 80 %	Lundi matin + lundi après-midi
		Jeudi matin + jeudi après-midi
		Mardi matin + mardi après-midi Mercredi matin une semaine sur 2 (semaine paire)
		Mercredi matin une semaine sur 2 (semaine impaire) Vendredi matin + vendredi après-midi

Important pour une quotité de 80%

Je m'engage à effectuer 43h15 d'heures d'enseignement supplémentaires - correspondant à la différence entre une quotité de 80% et une quotité de 75% - dans le courant de l'année scolaire 2023-2024 sous une forme qui me sera précisée ultérieurement par l'IEN en charge de la circonscription dans laquelle je suis affecté(e). Ces heures seront en priorité effectuées dans le cadre du remplacement d'enseignants ou d'enseignantes absent(e)s sur l'ensemble de Paris.

Par ailleurs, cocher ci-dessous la case correspondant au motif de votre demande de temps partiel de droit

	<p>Elever un enfant de moins de trois ans</p> <p>Si le 3ème anniversaire de votre enfant intervient avant le 31 août 2023, merci d'indiquer dans le cadre « observations » ci-dessous si vous souhaitez prolonger le temps partiel de droit par un temps partiel sur autorisation en cours d'année scolaire ou si vous souhaitez réintégrer vos fonctions à temps complet le lendemain du 3ème anniversaire de votre enfant</p>
	Donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant
	Handicap

Indiquer si vous souhaitez surcotiser pour la retraite (hors temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de trois ans) en cochant la case correspondante à votre choix :

OUI		NON	
-----	--	-----	--

**OBSERVATIONS ÉVENTUELLES
(JOINDRE À L'APPUI DE LA DEMANDE TOUTE PIÈCE JUSTIFICATIVE)**

À _____, le _____

Signature de l'intéressé(e) :

PARTIE RESERVÉE À L'INSPECTEUR ou L'INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Déclare avoir pris connaissance de la demande de temps partiel de droit de l'intéressé(e)

À Paris, le _____

Signature :